

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 3 juillet 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 1079**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juillet 2019, en y ajoutant l'article 50.001, et en y retirant les articles 30.015 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE19 1080**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Techniverre + inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation des garde-corps en verre du Biodôme, Migration 2.0, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 800,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00020-GC;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 620 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1197424002

---

**CE19 1081**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 640 000 \$, incluant 40 000 \$ pour le nouveau projet « Hub du festival », dans l'arrondissement de Verdun et un soutien technique estimé à 420 000 \$ à Festival international de jazz de Montréal inc, pour soutenir la 40<sup>e</sup> édition du Festival international de jazz de Montréal 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique ;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1197195013

---

**CE19 1082**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 525 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 37<sup>e</sup> édition du Festival Juste pour rire 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique ;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture ;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197195010

---

### **CE19 1083**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à La Maison Benoît Labre afin de bonifier le projet « Accueil référence et accompagnement, centre de jour à bas seuil », pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (CE19 0794), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 50 000 \$ à 65 000 \$;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme le 8 mai 2019 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1191535001

---

### **CE19 1084**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 6 000 \$, à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, afin d'appuyer sa participation à l'événement International Public Markets Conference à Londres ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1198369001

---

**CE19 1085**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Les Amis de l'Insectarium de Montréal, réparti sur les années financières 2019-2020, pour la réalisation d'une analyse stratégique et la création d'un plan d'affaires 2019-2021 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1193426002

---

**CE19 1086**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 34 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert au pied du Mont-Royal le 25 juillet 2019 dans le cadre des Concerts Campbell 2019 ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1190879002

---

**CE19 1087**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à La Corporation du Cinéma Beaubien pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications 2018-2021 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1196307002

---

**CE19 1088**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à la Corporation du cinéma Station VU pour la réalisation de son projet de relocalisation dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1196307003

---

**CE19 1089**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à l'organisme La rue des Femmes de Montréal, afin de bonifier le projet « Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi », pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ;
- 2- d'approuver à cette fin un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme La rue des Femmes de Montréal (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 102 960 \$ à 117 960 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1191535002

---

**CE19 1090**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 99 800 \$ à l'organisme MAI - Montréal arts interculturels, pour la réalisation de son plan d'action en 2019 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1193205007

---

**CE19 1091**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 147 118 \$ à l'organisme Ateliers créatifs Montréal, pour la réalisation de son projet de protection des ateliers d'artistes sis au 305, rue de Bellechasse, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1196307004

---

**CE19 1092**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour les placements publicitaires obligatoires de la Ville de Montréal ;
- 2- d'accorder à la firme Média QMI inc. (division Journal de Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17436 et au tableau de prix reçus ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités concernées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1194956002

---

**CE19 1093**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 49 770,30 \$, taxes incluses, pour la mise en place et la gestion de l'édition 2019 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$ (non taxable), soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé, 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois, afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) pour la gestion de la remise des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois, ainsi qu'avec le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) pour la gestion de la remise du prix François-Houdé, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

- 3- d'autoriser Mme Stéphanie Rose, chef de division par intérim, Équipements culturels et bureau d'art public, à signer les conventions, et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1194736001

---

**CE19 1094**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2019 – Sixième partie ;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1191508003

---

**CE19 1095**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19), afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant le réaménagement de l'avenue McGill College ;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre demandant cette dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1196707001

---

**CE19 1096**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1800 \$ relative au déplacement, du 2 au 4 août 2019, de Mme Laurence Lavigne Lalonde, membre du comité exécutif, responsable de la transition écologique et résilience, de l'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine, afin de participer à la formation des leaders en action climatique de Al Gore à Minneapolis - St. Paul (États-Unis) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1198354001

---

**CE19 1097**

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- Renouveler le mandat de M. Denys Cyr, Directeur - Chargé de projet, Direction de la gestion du portefeuille et des grands projets, pour une durée de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Benoît Glorieux, Directeur - Services administratifs, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- Nommer Mme Nathalie Fillion, Directrice - Conseil et soutien financiers, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Benoît Glorieux, Directeur - Services administratifs, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1196335006

---

**CE19 1098**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires aux fins de la tenue d'une élection partielle visant à combler la vacance au poste de maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier ;
- 2- d'autoriser une dépense de 750 000 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle ;
- 3- d'autoriser une dépense de 75 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- 4- d'autoriser les virements de crédits de l'ordre de 825 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1193430003

---

**CE19 1099**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 445 040 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation des outils éducatifs et de la muséologie du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 445 040 \$, dont 39 000 \$ en ressources humaines auxiliaires, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie ;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1190348004

---

**CE19 1100**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 840 000 \$ en provenance des dépenses contingentes afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation en cours confiés par le conseil municipal et le comité exécutif ;
- 2- d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 840 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal » ;
- 3- d'approuver une augmentation de 840 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2019 ;
- 4- d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1191079006

---

**CE19 1101**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 550 000 \$ pour l'année 2019 et les années subséquentes, dans le cadre du programme de Parrainage professionnel ;
- 2- d'autoriser le budget de dépenses additionnelles équivalent aux revenus de subventions pour 2019 et les années subséquentes ;
- 3- d'imputer cette dépense et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1194636001

---

**CE19 1102**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 119 370,79 \$ en 2019 en provenance du budget de fonctionnement de la Direction des réseaux d'eau, de compétence locale vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts ;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de la Direction des réseaux d'eau de 119 370,79 \$ en 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1197521007

---

**CE19 1103**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 372 300 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, pour financer le contrat octroyé par la Ville de Montréal (CG19 0135) à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1194794001

---

**CE19 1104**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 434 370 \$ pour l'année 2019 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311, pour financer la démarche de révision et de bonification de la Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 218 595 \$ pour l'année 2020, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1192618006

---

**CE19 1105**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser quatre virements budgétaires de 20 000 \$, totalisant 80 000 \$, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de chacun des quatre arrondissements ci-après désignés, pour le soutien à la mise en œuvre de leur plan d'action local en développement social, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

<b>Arrondissement</b>	<b>Virement recommandé pour 2019</b>
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 000 \$
Le Plateau-Mont-Royal	20 000 \$
Saint-Laurent	20 000 \$
Le Sud-Ouest	20 000 \$

Adopté à l'unanimité.

30.013 1194970013

---

**CE19 1106**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 665 059 \$ en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin d'assumer des dépenses additionnelles pour le déblaiement et le chargement de la neige.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1191081003

---

**CE19 1107**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à porter en appel à la Cour suprême la décision de la Cour d'appel rendue le 7 mai 2019 dans le dossier Ville de Montréal contre Litwin Boyadjian inc. (Syndic de Société de vélo en libre-service).

Adopté à l'unanimité.

30.016 1195259001

---

**CE19 1108**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement hors cour d'une action en acquisition de propriété superficielle intentée en Cour supérieure (500-17-099383-179) par madame Nicole Richer Bergevin contre la Ville de Montréal, Émilie Courchesne-Tardif, Martin Laurendeau et Fiducie Martin Laurendeau. Le règlement hors cour prévoit la vente par la Ville à madame Nicole Richer Bergevin du lot 6 312 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la vente du lot 6 312 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en indivision à Émilie Courchesne -Tardif, Martin Laurendeau et Fiducie Martin Laurendeau. La contrepartie monétaire de ces 2 ventes est de 80 000\$ chacune plus les taxes applicables le cas échéant. Le règlement prévoit aussi qu'une servitude pour fins d'utilités publiques aux fins du maintien d'une conduite d'égout pluvial principale grèvera la superficie totale des lots vendus ;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente du lot 6 312 205 à madame Nicole Richer Bergevin comprenant la servitude pour fins d'utilités publiques aux fins du maintien d'une conduite d'égout pluvial principale, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé ;
- 3- d'approuver le projet d'acte de vente du lot 6 312 206 à Émilie Courchesne-Tardif, Martin Laurendeau et Fiducie Martin Laurendeau comprenant la servitude pour fins d'utilités publiques aux fins du maintien d'une conduite d'égout pluvial principale.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1190326002

---

**CE19 1109**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE19 0671 du comité exécutif autorisant le règlement hors cour de l'action en dommages intentée par Intact Assurance contre la Ville de Montréal et 9158-0464 Québec inc. et Promutuel Portneuf-Champlain, Société Mutuelle d'Assurance générale au montant de 1 243 660,07 \$ pour la somme de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais ;
- 2- d'autoriser le règlement hors cour de l'action en dommages intentée par Intact Assurance contre la Ville de Montréal et 9158-0464 Québec inc. et Promutuel Portneuf-Champlain, Société Mutuelle d'Assurance générale, au montant de 1 243 660,07 \$ pour la somme de 250 000 \$ en capital, intérêts et frais ;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Olivier Nadon du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :
  - à l'ordre de Intact Assurance au montant de 250 000 \$ en capital, intérêts et frais ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1198075002

---

**CE19 1110**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue de travaux de drainage linéaire, dans le cadre des travaux de reconstruction de la voie ferrée au niveau de l'interstation A40 à la jonction de l'Est de l'antenne Deux-Montagnes du projet du Réseau Express Métropolitain (REM), dans l'arrondissement de Saint-Laurent (lots 5 457 238, 2 556 730, 6 181 989, 6 181 987, 3 093 064, 6 182 001, 3 093 063, 3 093 062, 4 239 414, 6 181 990, 2 189 585, 6 181 995, 6 181 998, 2 189 579).

Adopté à l'unanimité.

30.019 1194656003

---

**CE19 1111**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine séance du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds ;
- 2- de mandater la Direction générale :
  - afin d'évaluer et de mettre en place toutes les mesures compensatoires qui sont à la disposition de la Ville afin de lui permettre d'être indemnisée du préjudice subi en raison des faits mis en lumière dans le rapport de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, incluant la possibilité d'intenter tout recours, le cas échéant, contre Les Constructions Lavacon inc. et toute autre personne ;
  - afin de produire une demande en justice ayant pour objet d'obtenir un jugement déclaratoire déterminant le droit de la Ville d'écarter Les Constructions Lavacon inc. et M. Luigi Pallotta de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en raison du non-respect de l'article 17 de la Politique de gestion contractuelle, et ce, jusqu'au 28 janvier 2024 inclusivement ;
  - afin de transmettre, au moment de leur publication, les rapports du Bureau de l'inspecteur général aux directions d'arrondissement et de services.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1193430004

---

**CE19 1112**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine séance du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine ;

- 2- de mandater la Direction générale afin :
- d'accompagner les arrondissements dans l'adoption à moyen terme d'un Plan maître de plantation (R-1);
  - de développer une structure de saisie permettant aux arrondissements et aux partenaires de fournir annuellement l'ensemble des activités de plantation (R-3) ;
  - de prévoir un suivi et une reddition de compte se rapportant à l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération à tous les quatre ans (R-4) ;
  - de s'assurer que les derniers territoires n'ayant pas procédé à la concordance sur les exigences minimales de plantation d'arbres et le verdissement des terrains, le fassent dans un délai raisonnable (R-5) ;
  - d'élargir la portée des prochaines ententes avec l'Alliance forêt urbaine pour que ces ententes puissent favoriser une collaboration avec l'ensemble des villes de l'agglomération (R-6) ;
  - d'encourager les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire (R-7) ;
  - de participer aux travaux de révision et d'harmonisation des devis techniques relatifs à la plantation des arbres, à leur entretien et aux mesures de protection à prendre lors de travaux réalisés à proximité de ces derniers (R-9) ;
  - de développer des détails normalisés de fosses d'arbres agrandies qui permettront aux arbres de se développer adéquatement et qui seront systématiquement inclus dans les appels d'offres publics lors de la reconstruction de rue (R-9).

Adopté à l'unanimité.

30.021 1193430005

---

### **CE19 1113**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE19 0106;
- 2- de retirer du domaine public, à des fins de rue, une partie de la rue du Séminaire, soit la partie sud-est du lot 2 160 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la limite nord-ouest de cette partie du lot 2 160 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est le prolongement de la ligne sud-est du lot 2 160 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, constituant la rue Olier;
- 3- de mandater la Division de la géomatique pour procéder à l'identification cadastrale distincte de cette partie du lot 2 160 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à être distraite du domaine public de la Ville à des fins de rue et pour verser ladite partie de lot dans le domaine public de la Ville à des fins de parc local.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186347028

---

**CE19 1114**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance no 11 désignant le secteur « Quartier Fleury Ouest » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1198383001

---

**CE19 1115**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 720-114 modifiant le Règlement de zonage (720) de la Ville de Beaconsfield, dans le but de réformer les dispositions relatives aux mesures d'exception concernant les frênes, adopté le 23 avril 2019 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard du règlement et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1196968004

---

**CE19 1116**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Michèle Giroux à titre de directrice du bureau de projets et des services administratifs, dans la fourchette salariale FM11 (125 898\$ - 157 376\$ - 188 852\$), à compter de la date de la résolution du comité exécutif, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197520004

---

**CE19 1117**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'agrandissement de l'école St-George dans l'arrondissement de Ville-Marie – Projet de règlement 04-047-198.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1191079007

---

**CE19 1118**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à Buenos Aires (Argentine) et à Montevideo (Uruguay) du 3 au 6 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1196145006

---

**Levée de la séance à 9 h 17**

70.001

---

Les résolutions CE19 1079 à CE19 1118 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier-adjoint de la Ville